



REPUBLIQUE FRANCAISE

---  
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

---  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE L'AVEYRON

**N° 2015/0011**

Arrêté n° ..... du ..... - 9 JAN. 2015

Objet : Composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

---

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés.

**Vu** le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié.

**Vu** la délibération du conseil d'administration, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 fixant à 5 le nombre des représentants titulaires (et suppléants) du personnel au CHSCT et portant proposition de désignation des représentants de l'administration ;

**Vu** le procès-verbal des élections au comité technique du 4 décembre 2014 impliquant répartition des sièges au CHSCT entre les organisations syndicales au vu des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de l'établissement public, les représentants du SDIS au CHSCT ;

**Considérant** qu'il appartient aux organisations syndicales de désigner les représentants du personnel siégeant au CHSCT et que cette désignation a été faite les 4 et 5 décembre 2014 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés en tant que représentants de l'établissement, les membres ci-après :

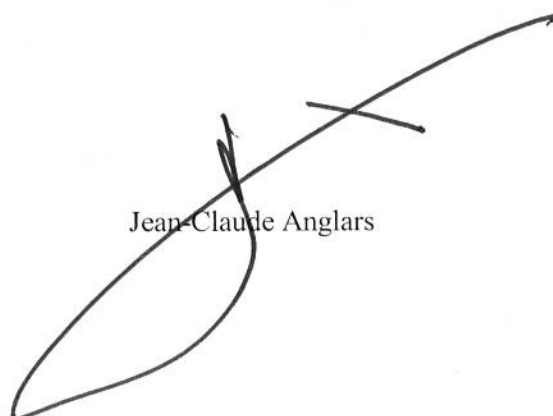
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jean-Claude Anglars	Serge Roques
Monique Aliès	Jean Milesi
Sylvie Lopez	Gisèle Rigal
Olivier Théron	Fabrice Ménager
Nicolas Fardeau	William Buchet

**Article 2 :** Prend acte des désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales ainsi :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Cédric Garcia	Nicolas Auguy
Gaëlle Treilles	Marion Bes
Frédéric Privat	Ludovic Wattelet
Julien Théron	Sébastien Parguel
Bruno Bordes	David Panis

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 5 :** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Claude Anglars